

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Ruisseau de la Ville aval A41	R	30	3,00	90
Ruisseau de la Ville amont A41	R	200	5,00	1 000
Ruisseau des Granges	R	30	3,00	90
Ruisseau de la Maladière aval A41	R	40	3,00	120
Ruisseau de la Maladière amont A41	R	242	5,00	1 210
Canal des Ruisseaux	P	724	9,50	6 878
Canal d'assainissement des Ruisseaux	P	550	11,00	6 050
Canal d'assainissement des Côteaux	P	459	7,75	3 557
Canal du pied de Côteaux	P	626	9,16	5 734
Fossé des Echedoz (amont)	S	542	5,20	2 818
Canal des Mas des Mottes	S	170	5,40	918
Fossé de l'Empereur n°1	S	126	7,50	945
Fossé du chemin de l'Empereur n°2	S	276	6,12	1 689
Fossé de Chassote	S	506	7,37	3 729
Canal de la Maladière	P	2991	10,50	31 406
Plage de la Maladière	P	50	4,00	200
Fossé de la Croze	S	430	3,00	1 290
Fossé CIC de la Buissière	S	260	9,00	2 340

TOTAL AS TOUTES SAISONS en m²

70 065 m²

soit 6,64 hectares

7 ha x 665 € x 20 % =

5 586 €

2°) Faucardage mécanique après ramassage des récoltes

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m2
Canal d'assainissement des Ruisseaux	P	2 030	7,29	14 799
Canal d'assainissement des Côteaux	P	1 541	7,40	11 403
Canal du pied des Côteaux	P	685	4,76	3 261
Fossé des Echedoz	S	970	4,99	4 840
Fossé des Dauphins	S	931	6,53	6 079
Canal du Mas des Mottes	S	630	4,65	2 930
Fossé de la Petouze	S	524	5,15	2 699
Fossé remembrement de Barraux	S	550	4,15	2 283
TOTAL AS HORS CULTURE en m2 soit 4,83 hectares 4,83 ha x 665 € x 20 % =				48 293 m² 3 854 €

2° passage en zone urbaine

Fossé des Echedoz amont RD 1090	S	500	5,00	2500
Fossé du Mas des Mottes (lagune)	S	200	4,65	930
Fossé de la Croze	S	430	3,00	1290
TOTAL AS 2EME PASSAGE ZONE URBAINE soit 0,47 hectares 0,47 ha x 665 € X 20 % =				4 720 m2 375 €

TOTAL FAUCARDAGE	9 815 €
-------------------------	----------------

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

1°) TRAVAUX A REALISER EN REGIE

Nettoyage manuel des ouvrages après faucardement et interventions diverses
(plage de la Maladière, renouvelées deux interventions)

1 jour de travail ou 2 demi journées d'une équipe de 3 personnes à 960 €/jour **960 €**

2°) TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE

Commune de Sainte Marie d'Alloix

- Ruisseau de Sainte Marie d'Alloix : Débroussaillage manuel sélectif/élagage, nettoyage de la section d'écoulement avec enlèvement d'embâcles
soit 1 110 ml

1 forfait 1 journée de travail/Equipe 3 personnes

1 320 €

3°) TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE D'INSERTION : TYPE CES

Néant

TOTAL TRAVAUX MANUELS

2 280 €

III CURAGES

Commune de La Buisnière

Curage de la confluence fossé de la Pétouze /canal des Côteaux (par temps sec)
avec dépose sur place des matériaux : forfait intervention TTC

900 €

Commune de Barraux

Fossé de la Crose le long de la voie communale : curage léger avec dépose
sur place en rive gauche des matériaux extraits (évacuation en partie amont)
420 ml x 3 € m/l mx x 1,20 =

1 512 €

TOTAL CURAGES

2 412 €

IV TRAVAUX DIVERS

Néant

TOTAL TRAVAUX DIVERS

0 €

IV FOND D'INTERVENTION D'URGENCE

3 jours x 600 € =

2 160 €

Location en régie d'un engin type pelle 7 tonnes

TOTAL FOND D'INTERVENTION D'URGENCE
--

2 160 €

RECAPITULATIF

Faucardage mécanique	9 815 €
Entretien manuel de la végétation	2 280 €
Curages	2 412 €
Travaux divers	0 €
Fond d'intervention d'urgence	2 160 €
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2023	16 667 €

Dressé par le surveillant de travaux,

Vu et vérifié par le Président,

Lionel GIBRAT

Axel MASSET